

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2017

DELIBERATION N°17/040

Avenant n°1 à la Convention pluriannuelle 2016-2018 avec l'Agence d'Urbanisme de Saint-Étienne /EPURES Programme Partenarial 2017

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- Vu la convention pluriannuelle 2016-2018 entre l'agence d'Urbanisme EPURES et l'EPORA, approuvée par délibération n°16/104 du Conseil d'Administration du 3 juin 2016 et signée le 30 juin 2016.

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2016-2018 entre l'agence d'Urbanisme EPURES et l'EPORA, relative au programme partenarial 2017.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général

Le Président du Conseil d'Administration

Jean GUILLET

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département de l'Ain
par délégation,

Dino CINIEMI

Le Secrétaire général
affaires régionales

13 MARS 2017

Guy LÉVI